

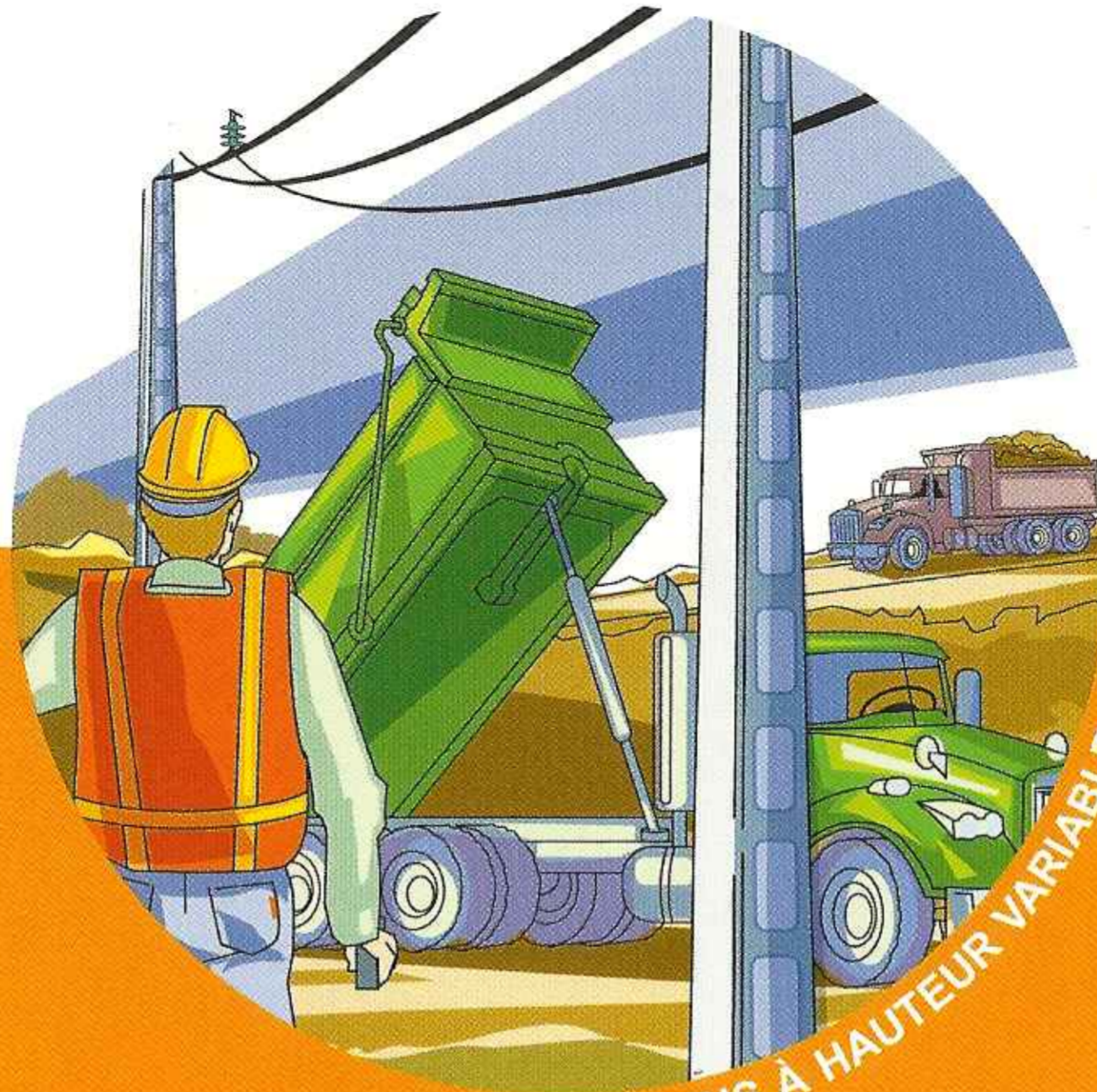
❑ Des lignes et des câbles électriques qui passent sur les chantiers, c'est normal et habituel. Vous connaissez le risque de contact avec un câble souterrain ou une ligne aérienne.

❑ Vous risquez aussi de vous électrocuter en vous approchant trop près d'une ligne ou en pointant un outil vers elle, même sans la toucher. C'est pourquoi, les mesures de sécurité que vous prenez déjà doivent être renforcées quand vous travaillez à proximité des lignes électriques.

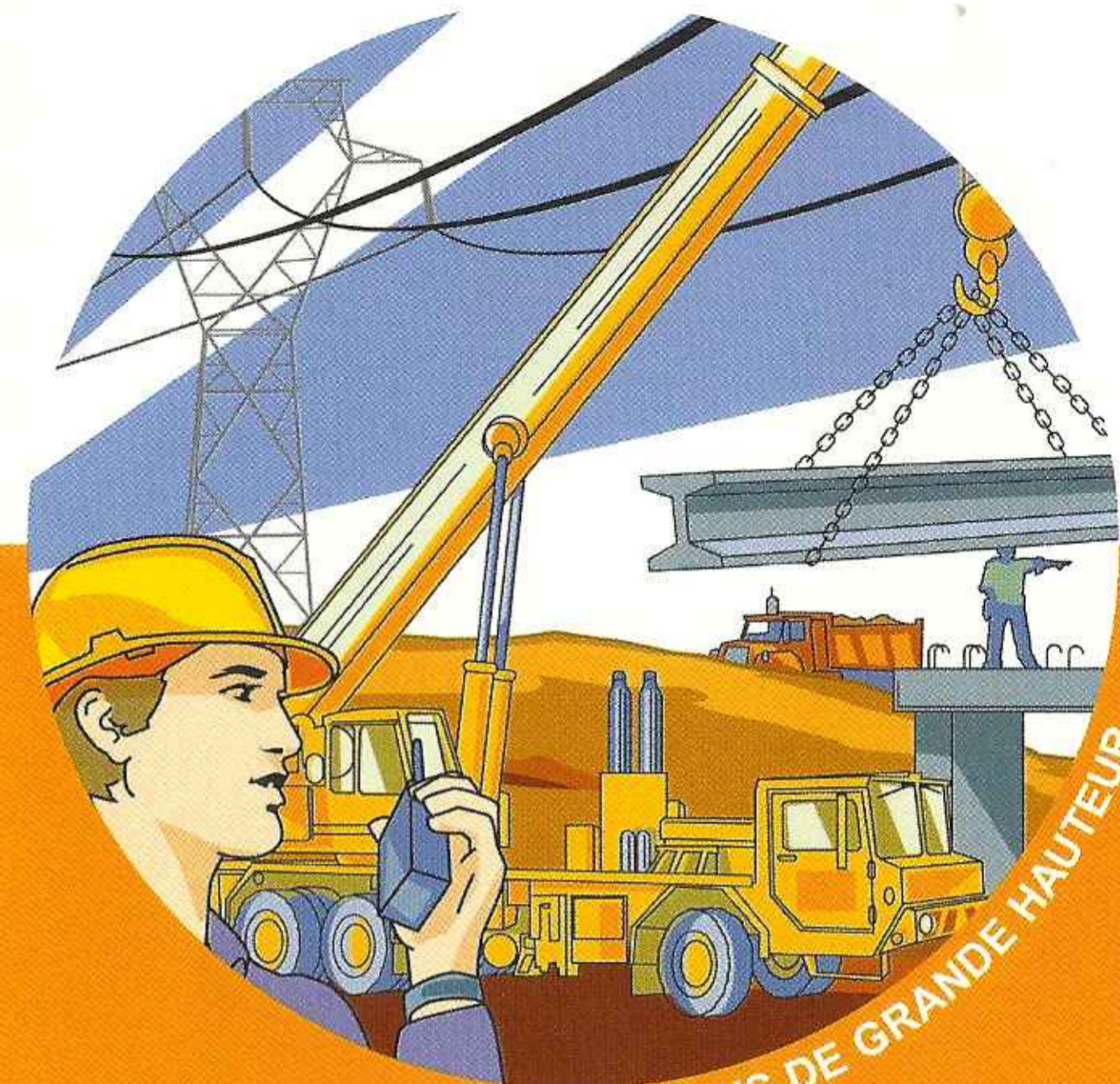
**Sous les lignes,
prudence,
restons à distance.**

➔ Pour vous protéger au maximum, il suffit de rester à distance des lignes et de respecter des mesures simples de prévention.

➔ Lisez attentivement ce document : il vous présente les quelques règles élémentaires à respecter pour éviter des risques inutiles.



ENGINS À HAUTEUR VARIABLE



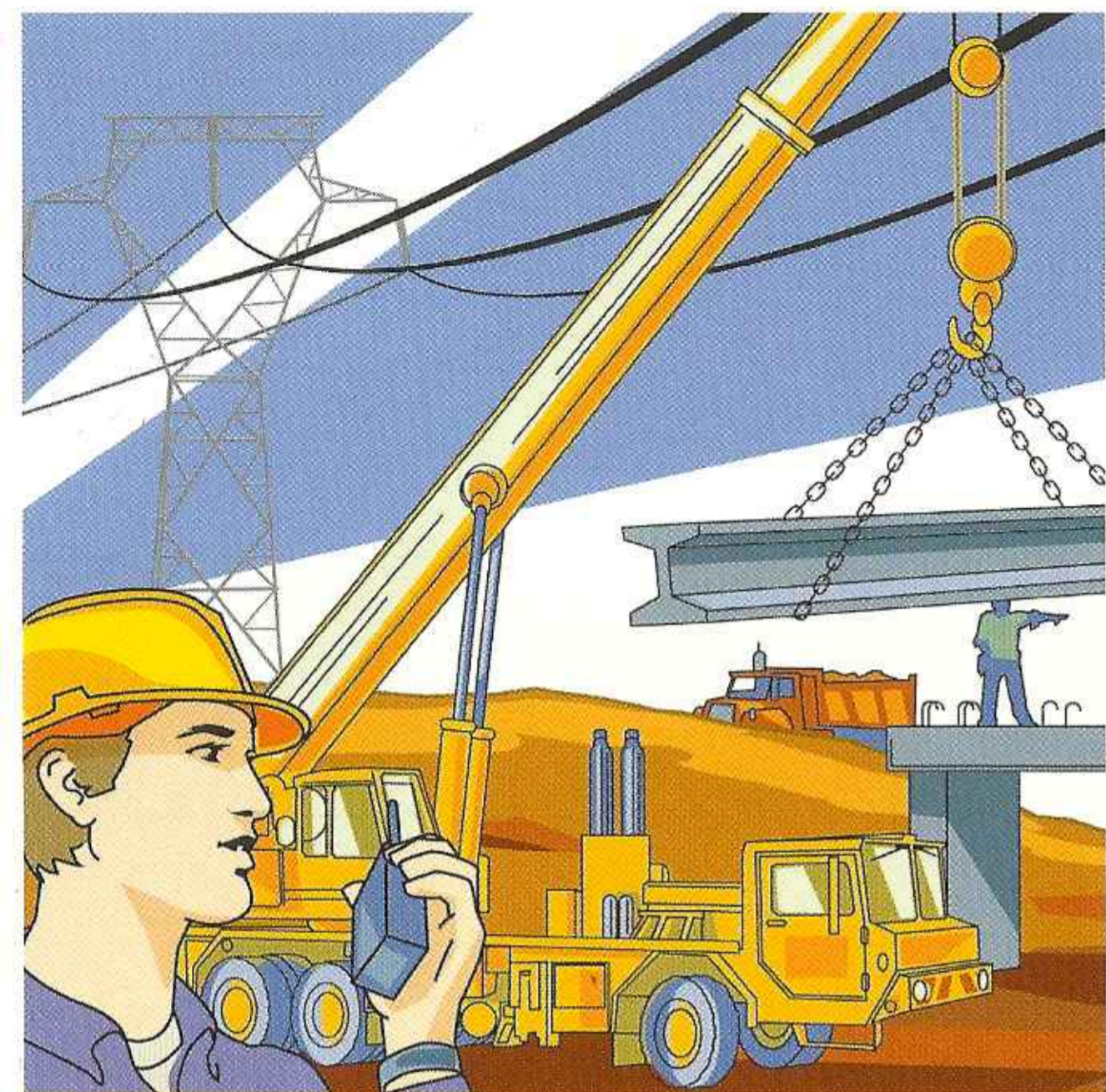
ENGINS DE GRANDE HAUTEUR



RÉALISATION D'UNE TRANCHEE



PEINTURE, COUVERTURE, MANUTENTION SUR LES TOITS



**Sous les lignes,
prudence,
restons à distance.**

Conseils de sécurité à respecter
sur tous les chantiers de **bâtiments**
ou travaux publics à proximité
des lignes électriques.

PRUDENCE!

Manutention d'outils
de grande longueur
(échelles, échafaudages,
antennes...)

Evolution d'engins
à hauteur variable

Circulation d'engins
de levage

Peinture d'une façade,
couverture d'un toit,
manipulation d'objets
publicitaires

Evolution d'engins
de grande hauteur

Réalisation
d'une tranchée

Elagage et abattage

POUR TOUTE INFORMATION
COMPLEMENTAIRE, CONTACTEZ VOTRE
INTERLOCUTEUR ERDF OU RTE HABITUEL
OU CONSULTEZ LE SITE WEB

sousleslignes-prudence.com



Gestionnaire
du Réseau
de Transport
d'Électricité

www.erdfdistribution.fr

www.rte-france.com

RTE EDF Transport, société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 2 132 265 660€ - RCS Nanterre 444 619 258 - ERDF - SA à direction et conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros - R.C.S de Nanterre 444 608 442 - EURO RSCG C&O - Illustration : Willy Camm / Kot et Kat

MOYENS DE PRÉVENTION

→ Établissez la Demande de Renseignements (DR) et la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

→ Examinez avec votre concessionnaire (EDF, RTE,...) les principales mesures de prévention à prendre.

→ Dans la mesure du possible, ne manœuvrez pas seul sous les lignes, faites-vous accompagner d'une personne qui vous alertera si vous vous approchez trop près.